

ODYSSEE Informatique - ICARE 1.67A

Département : PUY-DE-DOME
 Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT
 Date d'édition : 04/04/2024

COMPTE ADMINISTRATIF
 Année 2023
 Page n° 1

N° SIRET : 20008730200028
 Etablissement : SYNDICAT DE SIOULE ET M
 Budget : BUDGET DU SPANC

DELIBERATION
 DU COMITE SYNDICAL
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 23/03/2024 à 9 heures 30

Nombre de membres en exercice 118
 Nombre de membres présents 74
 Nombre de suffrages exprimés 80
 VOTES : Contre =0 Pour =80 Abstentions =0
 Date de convocation : 14/03/2024

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Luc Cailloux après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Luc Cailloux, Président, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	263 975,13
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (235 364,45 - 298 618,24)	-63 253,79
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	327 228,92
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	2 860,38
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (15 608,11 - 0,00)	15 608,11
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-12 747,73
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	2 860,38

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	263 975,13
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

Cachet :



Pour expédition conforme,
 Le Président,